

**Equipements et cadre de vie  
Tranquillité urbaine**

Madame Eliane VAUTRIN  
Ordre des sages-femmes des Hauts-de-Seine  
51 rue Baudin  
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

**Affaire suivie par :** Jean-Baptiste HAYES  
**Réf. :** 18-91  
**Objet :** Abonnement « Pro soins à domicile » à Sceaux

Le 17 avril 2018

Madame la Présidente,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les places de stationnement, en pointillés blancs et bleus, qui étaient réservées à Sceaux à la fois aux livraisons et aux professionnels de santé ont été remplacées par des aires de livraison réglementaires, marquées en jaune. En effet, ces places n'étaient pas lisibles, peu respectées et peu disponibles. Je recevais de nombreuses critiques. Elles étaient en outre non autorisées par le code de la Route. Par conséquent, j'ai décidé d'en revenir aux lois et règlements en vigueur, afin de ne pas faire courir de risque de contentieux à la Ville, comme d'aucuns l'en menaçaient.

La « tolérance » du stationnement sous réserve d'apposition d'un caducée, n'est pas recevable, car elle ouvrirait la voie à l'arbitraire, aux fraudes (déjà constatées) et aux abus. En effet, le caducée n'a aucune existence légale ni réglementaire: ce n'est pas aujourd'hui un titre valable de stationnement.

Pour autant, je suis parfaitement conscient des difficultés rencontrées au quotidien par les professionnels de santé dont les besoins en matière de stationnement sont impérieux et spécifiques. Il serait donc souhaitable que cette spécificité puisse être reconnue nationalement à l'instar par exemple des « cartes mobilité inclusion » pour les personnes handicapées.

Ainsi, le 4 janvier dernier, j'ai saisi le ministre de l'Intérieur de cette question, enjeu de santé publique, plaidant pour une évolution du cadre légal. Mon intervention ne saurait suffire et je vous invite à vous mobiliser auprès de l'Etat pour obtenir des solutions nationales. Je vous rappelle que cette demande est régulièrement effectuée au niveau national par l'association des maires de France (AMF), sans aucun effet malheureusement.

Toutefois, soucieux de faire évoluer le système en vigueur à Sceaux pour mieux répondre aux besoins des professionnels de santé et faciliter leur quotidien, je vous informe que le conseil municipal a adopté sur ma proposition, par délibération du 29 mars 2018, la création de l'abonnement « Pro soins à domicile ». Cet abonnement annuel à 150€ peut être souscrit par les médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et pédicures-podologues, qui réalisent plus de 100 visites à domicile par an sur le territoire de la commune de Sceaux.

L'abonnement est valable sur voirie en zone payante, orange et verte, toute la journée sous réserve de la prise d'un ticket gratuit sur l'application mobile « Paybyphone » toutes les 2 heures (code 69204).

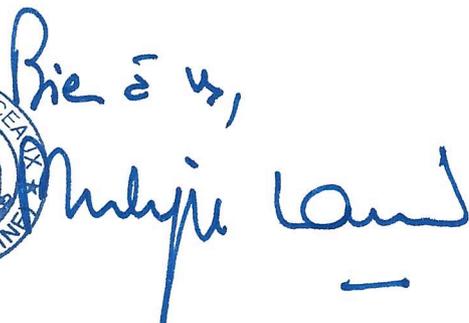
Je vous invite à relayer cette information à vos praticiens qui peuvent s'inscrire auprès de la société EFFIA, délégataire du stationnement payant de la ville de Sceaux :

Point accueil stationnement  
7 rue de Penthièvre  
92330 Sceaux  
01.49.73.27.24  
stationnementsceaux@effia.fr

Je vous invite également à diffuser l'adresse du site internet dédié au stationnement payant à Sceaux, [www.jemegare.fr/sceaux](http://www.jemegare.fr/sceaux), sur lequel vos praticiens peuvent s'informer et s'abonner.

Mon équipe et moi-même restons à l'écoute et à la disposition des professionnels de santé et espérons que la formule « Pro soins à domicile » répondra à leurs attentes et permettra de résoudre les difficultés rencontrées, en restant dans le cadre de la loi.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,  
  
Philippe Laurent

Philippe LAURENT  
Maire de Sceaux